

Cette région est :

Zone tropicale du 1^{er} avril au 31 octobre.

Zone d'été du 1^{er} novembre au 31 mars.

(b) Région limitée: au Nord et à l'Est par les côtes de Californie, du Mexique et de l'Amérique centrale, à l'Ouest par le méridien de longitude 120° W. et par une ligne droite joignant le point de latitude 30° N. et longitude 120° W. au point de latitude 13° N. et de longitude 105° W. et au Sud par le parallèle de latitude 13° N.

Cette région est :

Zone tropicale du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} au 30 novembre.

Zone d'été du 1^{er} juillet au 31 octobre et du 1^{er} décembre au 28/29 février.

(6) *Dans l'Océan Pacifique Sud.*

(a) Région limitée: au Nord par le parallèle de latitude 11° S., à l'Ouest par la côte Est d'Australie, au Sud par le parallèle de latitude 20° S. et à l'Est par le méridien de longitude 175° E., et également le Golfe de Carpentarie au Sud du parallèle de latitude 11° S.

Cette région est :

Zone tropicale du 1^{er} avril au 30 novembre.

Zone d'été du 1^{er} décembre au 31 mars.

(b) Région limitée: à l'Ouest par le méridien de 150° W., au Sud par le parallèle de latitude 20° S. et au Nord et à l'Est par la ligne droite constituant la limite Sud de la zone tropicale.

Cette région est :

Zone tropicale du 1^{er} mars au 30 novembre.

Zone d'été du 1^{er} décembre au 28/29 novembre.

Les régions suivantes sont des "régions d'hiver périodiques" :

Zone d'hiver périodique septentrionale (entre l'Amérique du Nord et l'Europe).

(a) Région située à l'intérieur et au Nord de la ligne tracée comme il suit: suivant le méridien de longitude 50° W. depuis la côte du Groenland jusqu'au parallèle de latitude 45° N., suivant le parallèle de latitude 45° N. jusqu'au méridien de longitude 15° W., suivant ce méridien jusqu'au parallèle de latitude 60° N., et suivant le parallèle de latitude 60° N. jusqu'à la côte Ouest de Norvège.

Cette région est :

Zone d'hiver du 16 octobre au 15 avril.

Zone d'été du 16 avril au 15 octobre.

Bergen est considéré comme étant sur la ligne de démarcation de cette région et de la région (b) définie ci-dessous.